

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Certificat intracommunautaire

Partie I: Détails concernant le lot présenté	1.1. Expéditeur		1.2. N° de référence du certificat		1.2.a. N° de référence locale:		
	Nom						
	Adresse						
	Code postal						
	1.3. Autorité centrale compétente						
	1.4. Autorité locale compétente						
	1.5. Destinataire		1.6. N° des certificats originaux associés		N° Documents d'accompagnement		
	Nom						
	Adresse						
	Code postal						
	1.7. Négociant		Nom		Numéro d'agrément		
	1.8. Pays d'origine		ISO Code	1.9. Région d'origine	Code	1.10. Pays de destination	
						ISO Code	1.11. Région de destination
						Code	
1.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche		1.13. Lieu de destination					
Exploitation <input type="checkbox"/>		Centre de rassemblement <input type="checkbox"/>		Installation du négociant <input type="checkbox"/>			
Organisme agréé <input type="checkbox"/>		Centre semence <input type="checkbox"/>		Exploitation aquaculture agréée <input type="checkbox"/>			
Equipe embryons <input type="checkbox"/>		Etablissement <input type="checkbox"/>		Autres <input type="checkbox"/>			
Nom		Nom		Nom			
Numéro d'agrément		Numéro d'agrément		Numéro d'agrément			
Adresse		Adresse		Adresse			
Code postal		Code postal		Code postal			
1.14. Lieu de chargement		1.15. Date et heure du départ					
Code postal							
1.16. Moyens de transport		1.17. Transporteur					
Avion <input type="checkbox"/>		Nom					
Véhicule routier <input type="checkbox"/>		Numéro d'agrément					
Navire <input type="checkbox"/>		Adresse					
Autres <input type="checkbox"/>		Code postal					
Wagon <input type="checkbox"/>		Etat membre					
Identification:							
Numéro(s):							
1.18. Espèce animale/ Produits		1.19. Code produit (Code NC)					
1.20. Nombre/Quantité							
1.21. Température produits		1.22. Nombre de conditionnement					
Ambiante <input type="checkbox"/>		Réfrigérée <input type="checkbox"/>		Congelée <input type="checkbox"/>			
1.23. N° du scellé et n° du conteneur		1.24. Type de conditionnement					
1.25. Animaux certifiés aux fins de / Produits certifiés pour:							
Elevage <input type="checkbox"/>		Engraissement <input type="checkbox"/>		Abattage <input type="checkbox"/>		Organismes agréés <input type="checkbox"/>	
Reproduction artificielle <input type="checkbox"/>		Equidés enregistrés <input type="checkbox"/>		Reconstitution gibier <input type="checkbox"/>		Transhumance <input type="checkbox"/>	
Consommation humaine <input type="checkbox"/>		Aliments pour animaux <input type="checkbox"/>		Usage pharmaceutique <input type="checkbox"/>		Animaux de compagnie <input type="checkbox"/>	
						Usage technique <input type="checkbox"/>	
						Autres <input type="checkbox"/>	
1.26. Transit par un pays tiers		1.27. Transit par les Etats Membres					
Pays tiers		ISO Code	Etat membre		ISO Code		
Point de sortie		Code	Etat membre		ISO Code		
Point d'entrée		N° du PIF	Etat membre		ISO Code		
1.28. Export		1.29. Temps estimé du transport					
Pays tiers		ISO Code					
Point de sortie		Code					
1.30. Plan de marche							
Oui <input type="checkbox"/>		Non <input type="checkbox"/>					
1.31. Identification des animaux / des produits							
Sexe		Age		Identification individuelle/Identification du lot		Espèces	

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

92/65 EI Animaux provenant d'exploitations (Ongulés,
oiseaux, lagomorphes et carnivores sauvages)

II. Information sanitaire		II.a. N° de référence du certificat	II.b. N° de référence locale:
Partie II: Certification	Je soussigné, vétérinaire officiel (1) / vétérinaire responsable de l'établissement d'origine et agréé par l'autorité compétente (1), certifie:		
	<input type="checkbox"/>	1. qu'au moment de l'inspection, les animaux susvisés étaient aptes au transport prévu, conformément aux dispositions de la directive 91/628/CEE du Conseil;	
	<input type="checkbox"/>	2. que les conditions de l'article 4 de la directive 92/65/CEE du Conseil sont respectées;	
	<input type="checkbox"/>	3.1. que le ruminant / suidé (1), autre que ceux couverts par la directive 64/432/CEE: <ul style="list-style-type: none"> a) appartient à l'espèce: : b) n'a présenté, lors de l'examen, aucun signe clinique des maladies auxquelles il est sensible; c) provient d'un cheptel officiellement indemne de tuberculose/officiellement indemne de brucellose ou indemne de brucellose d'une exploitation non soumise à restrictions au regard de la peste porcine (1) ou d'une exploitation dans laquelle il a été soumis, avec résultat négatif, aux tests prévus à l'article 6, paragraphe 2, point a) i), de la directive 92/65/CEE; 	
<input type="checkbox"/>	3.2. que s'il s'agit d'oiseaux autres que ceux visés par la directive 90/539/CEE: le lot susvisé satisfait aux exigences de l'article 7 de la directive 92/65/CEE et les animaux n'ont présenté aucun signe clinique de maladie lors de l'examen;		
<input type="checkbox"/>	3.3. que s'il s'agit de lagomorphes: le lot susvisé satisfait aux exigences de l'article 9 de la directive 92/65/CEE et les animaux n'ont présenté aucun signe clinique de maladie lors de l'examen;		
<input type="checkbox"/>	4. que les garanties complémentaires concernant les maladies citées à l'annexe B (2) de la directive 92/65/CEE sont les suivantes (1):		
	maladie	décision	
	maladie	décision	
	maladie	décision	
II.2. Renseignements sanitaires supplémentaires			
II.2.1. Lot constitué de volailles vivantes/de poussins d'un jour/d'oeufs à couver provenant d'élevages dans lesquels aucune vaccination contre l'influenza aviaire n'a été pratiquée. (1).			
<p>(1) Effacer les mentions sans objet.</p> <p>(2) À la demande d'un État membre bénéficiant de garanties complémentaires en vertu de la législation communautaire.</p> <p>(3) L'identification individuelle doit être utilisée dès lors qu'elle est possible, mais dans le cas de petits animaux, l'identification du lot suffit.</p>			
Vétérinaire officiel ou inspecteur officiel			
Nom (en lettres capitales):		Qualification et titre:	
Unité Vétérinaire Locale:		N° de l'UVL:	
Date:		Signature:	
Sceau			